



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 10 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,
Chères Adhères, Chers Adhérents,

Pascal ROGER pour l'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son quinzième mini séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre qui se déroulera du vendredi 28 décembre 2018 au mardi 1^{er} janvier 2019 inclus sur les terres de d'Artagnan et de ses Mousquetaires.

Vous avez trouvé la région de votre destination ?

Allez, je ne vais pas vous faire languir plus longtemps ! C'est au cœur de la Gascogne, autrement dit, le Gers, la région de l'Armagnac, de l'Alicuit, de la garbure, de la croustade aux pommes, ou du pastis gascon et encore, du foie gras, du confit, du magret, des gésiers, du cou farci, des rillettes et pâtés... Autant de délices qui garnissent les tables de fêtes.

Le Gers, limitrophe des départements de la Haute-Garonne (31), des Hautes-Pyrénées (65), et du Tarn-et-Garonne (82), ainsi que des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47) et des Pyrénées-Atlantiques (64) en région Aquitaine, se trouve être niché au cœur de la douce Gascogne en région Midi-Pyrénées. Cette terre de d'Artagnan et des Mousquetaires, connue pour ses paysages vallonnés, son patrimoine historique et sa gastronomie, est généreuse et conviviale. Le Gers est une Terre d'équilibre entre l'homme et la nature, de castelnaux en bastides, de collégiale en abbaye, des chais d'Armagnac en marché au gras, le Gers est une terre d'histoire, hospitalière et gourmande. Châteaux, sites, monuments, musées et jardins remarquables façonnent le Gers. Mais aussi trois « Grands Sites de Midi-Pyrénées » (Auch, Flaran-Baïse-Armagnac et Marciac) ou bien encore Fourcès, Larressingle, Lavardens, Montréal, Sarrant classés parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Sur les chemins de St-Jacques de Compostelle, vous pouvez découvrir la cathédrale Sainte-Marie d'Auch, la collégiale de la Romieu et le pont roman d'Artigue, classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. De l'antiquité à l'art contemporain, le Gers répond à votre envie de vous cultiver. Ses monuments vous révéleront l'histoire gersoise et l'épopée des cadets de Gascogne dans le cadre d'une nature préservée, propice aux loisirs et à la détente.

Terre de gourmandise, le Gers est avant tout terre de rencontre et d'échanges. Les bonnes tables, les bons vins (Madiran, Pacherenc, Saint-Mont, Côtes de Gascogne) sont ici les symboles d'un art de vivre ensemble, la marque du savoir-faire de producteurs passionnés. La gastronomie, l'art de la table et du bien-vivre sont célèbres et les occasions de les découvrir nombreuses : marchés, restaurants, visite à la ferme, œnotourisme, stages de cuisine... autour de la plus vieille eau-de-vie de France, l'Armagnac ! Si le Gers, département rural, est connu dans toute la France, c'est bien pour sa réputation gastronomique.

C'est à l'hôtel restaurant des Thermes (***) chez Marilyne et Vincent CHIBERCHES que vous poserez vos valises. Cet établissement est situé à CASTERA-VERDUZAN, petit écrin de verdure aux vallons flamboyants

de tournesols et village thermal d'excellence. Avenue des Thermes, 32410 CASTERA-VERDUZAN. Tél : 05 62 68 13 07.

CASTERA-VERDUZAN, charmant village thermal d'un millier d'habitants situé à une vingtaine de kilomètres d'Auch, capitale gersoise, et à 100 km de Toulouse. Il se situe dans un paysage vallonné, sur les bords de la rivière l'AULOUE.

Vous serez hébergés à deux ou en individuelle en pension complète dans des chambres de 21/m2 tout confort équipées de sanitaires complets au premier étage avec ascenseur. Elles sont toutes équipées de la télévision, du téléphone, du wifi (sans code d'accès), sèche cheveux, miroir grossissant.

Lits faits à votre arrivée, serviettes de toilettes et drap de bain fournis ;

Linge de toilette changé et ménage fait tous les jours ;

Une salle à votre disposition pour se réunir si besoin ;

Une restauration soignée et équilibrée servie à l'assiette avec vin rouge et rosé à discrétion et le café ou thé aux déjeuners et dîners, eau gazeuse, jus de fruits ou soda pour celles et ceux qui ne boivent pas d'alcool ;

Le petit déjeuner sera lui sous forme de buffet ;

Un bar ouvert de 7h à 23h.

Voici le programme proposé durant ce mini séjour :

28 Décembre 2018

- Étant donné que les horaires de trains de fin d'année ne sont pas encore disponibles, nous vous donnons rendez-vous au kiosque accueil situé dans le hall de la gare SNCF d'AGEN avant 17h45 le 28 décembre 2018. De là, vous prendrez un car qui vous conduira à votre hôtel à CASTERA-VERDUZAN dans le GERS. Comptez environ 1h15 de trajet.

- Après la remise de vos clés de chambres, vous aurez un petit moment pour vous installer tranquillement. Un apéritif d'accueil bien mérité vous sera offert suivi d'un excellent repas.

- Selon les conditions, vous vous rassemblez dans une salle afin que vous puissiez vous présenter à l'ensemble du groupe et aussi, prendre connaissance par Vincent ou Marilyne eux-mêmes du fonctionnement, des règles et diverses consignes de l'établissement.

Samedi 29 décembre

- Après une bonne nuit réparatrice et un non moins excellent petit déjeuner, départ à 8h30 de l'hôtel pour une petite escapade au Pays d'Albret, le pays d'Henri IV ;

Visite guidée chez un arboriculteur producteur de pruneaux passionné qui vous contera l'histoire du prunier, venu de Chine par la route de la soie et du délicieux pruneau, la gourmandise santé par excellence. Dégustation du pruneau sous toutes ses formes.

- Déjeuner au restaurant de l'hôtel ;

- L'après-midi, visite d'un chai d'Armagnac sans oublier l'incontournable dégustation;

Plus ancienne eau-de-vie de France, ce breuvage est dû à la rencontre en Gascogne, des savoir-faire romain, arabe et celte.

Vous apprendrez tout sur l'élevage de ce produit et dégusterez certains autres dérivés.

- Continuation vers LARRESSINGLE, ancienne place forte des évêques de CONDOM, du XII et XIIIème siècle exceptionnelle par son architecture. Un des sites les plus visités dans le Gers avec sa chapelle SAINT-SIGISMOND et son petit musée évoquant la

vie au Moyen Age « **le même que vous ne pourrez malheureusement pas visiter par manque de temps** ».

- Dîner au restaurant de l'hôtel et soirée libre.

Dimanche 30 décembre

- Petit déjeuner à la ferme :

Départ de l'hôtel à 9h ;

Les éleveurs conserveurs producteurs de foie gras, vous feront aimer leur métier et vous pourrez apprécier ce délicieux petit déjeuner (bloc de foie gras , rillettes cou farci, magret séché...) bref, un avant-goût de notre gastronomie locale ; la faconde et la gouaille gasconne au rendez-vous.

- Déjeuner à l'hôtel ;
- Après-midi, départ de l'hôtel à 14h30 pour FLARAN ;

Ancienne abbaye cistercienne, FLARAN présente un magnifique ensemble architectural du XIIème et XVIIIème siècles. Un des plus beaux fleurons cistercien de Gascogne. Actuellement centre culturel départemental offrant toute l'année un programme varié divers. (Exposition Tactile.)

- Vous terminerez votre après-midi pour une dégustation chez un producteur de FLOC DE GASCOGNE à AYGUETINTE.

Le vignoble du domaine Entras s'étend sur les coteaux de la TÉNARÈSE au coeur du Gers en Gascogne. ENTRAS s'ouvre sur la vallée de l'AULOUE, BORDENEUVE surplombe la vallée de la BAÏSE. Les terres de BORDENEUVE sont principalement argilo-calcaire. ENTRAS possède des sols de grès rouge avec quelques galets roulés. Les vins produits sont très fruités sur ce terroir.

Toutes les vignes des propriétaires de ce Domaine s'établissent sur des coteaux argilo-calcaires orientés Est, Ouest et Sud, offrant des expositions idéales pour l'élaboration de vins équilibrés. La Ténarèze est reconnue pour la qualité de ses sols viticoles argilo-calcaires. Ils entretiennent avec attention la diversité de leurs sols pour offrir à leurs vins l'élégance et la finesse aromatique de cette région en Gascogne.

Le FLOC de GASCOGNE est un apéritif typiquement gascon, le viticulteur se fera un plaisir de vous le faire connaître et déguster. Fait à base de mou de raisin et d'Armagnac, sont goût fruité, le fait apprécier également au creux de du melon. Le propriétaire vous parlera également de sa moutarde, dont la renommée remonte à l'époque cistercienne.

- Dîner à l'hôtel suivit d'une soirée folklorique gasconne.

Lundi 31 décembre

- Départ de l'hôtel à 8h30 pour la route des bastides et des castelnaux par Vic FEZENSAC, ville de la tauromachie. Vous ferez juste un arrêt le temps que votre guide vous évoque son l'histoire

- Continuation vers BASSOUES, un arrêt à la bastide du XIII è siècle avec son donjon majestueux de 43 m.

- Pour la troisième étape de votre matinée, vous visiterez le musée de d'Artagnan à LUPIAC. Votre guide vous commentera la visite et pour celles et ceux qui le souhaitent, vous pourrez avoir en complément des audioguides. Sachez que normalement, la visite est totalement libre.

C'est dans ce village que naquit le chevalier Charles de Batz de Castelmore, dit d'Artagnan, qui accéda à la prestigieuse charge de capitaine lieutenant de la première compagnie de Louis XIV.

- Déjeuner à l'hôtel ;
- Pour l'après-midi, départ à 15h pour une ferme près de GONDRIN ;

Vous assisterez à la fabrication de la croustade, un trésor de pâtisserie que les femmes gasconnes ont préparée pour les grandes occasions et dont la recette s'est transmise de génération en génération. Il va de soi que vous ne partirez pas sans l'avoir dégusté !

Vous pourrez également en acheter si vous le souhaitez.

- Vous devriez être de retour à l'hôtel vers 17h30 / 18h afin de vous mettre sur votre 31 Messieurs et pour vous Mesdames, de vous orner de vos plus beaux atours à l'occasion de cette soirée festive.

- Vous passerez le cap de la nouvelle année au restaurant de l'hôtel ce qui vous permettra de monter vous coucher lorsque vous le souhaitez. Et avant de souhaiter la bienvenue à l'année 2019, un fastueux dîner à 20h suivi d'une soirée dansante seront au menu de ce réveillon de la Saint-Sylvestre.

MENU DE LA SAINT SYLVESTRE

- ❖ Cocktail Saint-Sylvestre avec ses amuses bouches ;
- ❖ Terrine de foie gras de canard aux fruits aigre doux ;
- ❖ Demi-langouste Andalouse ;
- ❖ Trou Gascon ;
- ❖ Magret de canard au poivre vert et ses petits légumes tournés ;
- ❖ Délices du nouvel an ;
- ❖ Petit arabica et ses mignardises ;
- ❖ Vin : Côte de Gascogne Entras / Madiran ;
- ❖ Et... et.... et.... et... CHAMPAGNE !!!!!!!!!
- ❖ Cotillons ;
- ❖ Animation musicale et dansante organisée par l'hôtel.

1^{er} janvier 2019

- Après votre petit déjeuner, vers 9h30, vous prendrez le car qui vous conduira à la gare SNCF d'AGEN. Merci de bien vouloir prévoir votre train de retour à partir de 10H30 attente accès plus comprise et pas avant SVP.

Le séjour étant officiellement terminé une fois arrivé à la gare SNCF d'AGEN, le déjeuner du retour ne sera pas prévu et sera à votre charge. Toutefois, vous avez la possibilité de commander auprès de votre responsable de séjour un panier repas fourni par l'hôtel au prix de :

- Le complet : 14,00€ pour un repas avec entrée préparée sous opercule, viande, fromage et dessert plus pain et eau et 1/4 de vin ;

- Le simple : 10,00€ pour un sandwich fruit eau.

Attention, cette commande sera à passer avant le 20 décembre dernier délai et à régler à votre responsable de séjour sur place.

Vous avez bien entendu également la possibilité d'acheter à manger à bord de votre train si ce dernier est équipé d'un wagon bar !.

Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal

Grâce au soutien financier de la F.A.F , Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, nous avons pu mettre en place ce séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre à un tarif abordable.

Le tarif de ce mini séjour est de :

530,00€ pour les personnes non et malvoyantes ;

440,00€ pour les accompagnateurs valides.

Un supplément de 120,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète à l'hôtel des Thermes *** du dîner du 28 décembre 2018 au petit déjeuner du 1^{er} janvier 2019 ;
- Le supplément boissons pour tous les repas outre celui du réveillon de la St-Sylvestre : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- La soirée du réveillon de la Saint-Sylvestre comprenant : le repas, vins, eau gazeuse / soda / cocktail sans alcool, l'animation, la soirée dansante et le champagne ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar du 28 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 de et jusqu'à la gare SNCF d'AGEN.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF d'Agen quel qu'il soit ;
- La chambre individuelle ;
- Le panier repas pour le déjeuner du premier janvier ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires au bar et au restaurant ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre mini séjour.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 10 décembre 2018. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 21 décembre 2018 dernier délai. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seules les activités / manifestations peuvent être réglées avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dus à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial de l'activité / manifestation aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- De 01,00€ à 990,00€, (+ 10,00€) ;
- De 1.000,00€ à 1.990,00€, (+ 20,00€) ;
- De 2.000,00€ à 2.990,00€, (+ 30,00€) ;
- De 3.000,00€ à 3.990,00€, (+ 40,00€) et ainsi de suite.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation qui sera valable pour 2019 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'oublie, vous pouvez soit le remplir en ligne à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/bulletin-dadhesion/> ou le télécharger sur notre site internet www.lesjoyeuxmirauds.fr soit nous le demander afin que nous vous l'envoyions.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chaque participant, être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdit   profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne

nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins de deux semaines avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple... Toutefois, nous avons constaté que certaines personnes surestiment leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules ETC.).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association met à votre disposition gratuitement un audiophone. (Seule une caution de 100,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire l'association pourra vous en prêter une mais si cette dernière venait à être endommagée, la somme de 10,00€ devra être retenue sur votre caution. Il vous sera également possible d'en acheter une toujours au prix de 10,00€ auprès de l'Association. Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, altruisme, esprit d'initiative et bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation sera pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids. Merci donc de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.

Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux dans la joie et la bonne humeur pour festoyer et souhaiter la bienvenue à l'année 2019 avec Les Joyeux Mirauds !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.